



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 1520

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

M. le président. La parole est à M. Daniel Poulou.

M. Daniel Poulou. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Monsieur le ministre, le week-end dernier, une vaste opération policière, d'une exceptionnelle ampleur, a permis d'arrêter, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, les principaux responsables de l'organisation séparatiste basque ETA, de découvrir de nombreuses caches d'armes et de saisir d'importants documents. Je suis sûr que tous mes collègues députés, comme moi, saluent l'initiative du Gouvernement et le remarquable succès de ses services. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. David Habib. Très bien !

M. Daniel Poulou. La lutte contre le terrorisme contribue à la restauration de la sécurité intérieure et, dans ce cas précis, resserre les liens de solidarité avec la démocratie espagnole. Ces résultats ont été obtenus grâce au travail d'enquête minutieux accompli par tous les services de sécurité français et espagnols. Cette opération prouve bien que la coopération internationale est nécessaire pour combattre efficacement le terrorisme. Monsieur le ministre, quelles informations complémentaires pouvez-vous donner à la représentation nationale à propos de ces arrestations et de votre action en matière de lutte contre le terrorisme sur notre territoire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, je sais tout le travail que vous menez, sur le terrain, avec l'ensemble de vos collègues parlementaires, pour affirmer, dans votre département, l'autorité de l'État et nos valeurs républicaines.

C'est en effet une opération d'envergure qui a permis de s'attaquer aux structures logistiques et militaires de l'ETA. Elle constitue un succès dans la lutte contre le terrorisme basque, pour empêcher que notre territoire puisse lui servir de base arrière. Sept caches d'armes ont été découvertes, vous l'avez dit, ainsi que des sommes importantes d'argent liquide, et une vingtaine de personnes ont été interpellées, parmi lesquelles les numéros un et deux de l'ETA, Mikel Antza et Soledad Anboto.

C'est le fruit d'une concertation, d'une coopération très étroite entre l'ensemble des services de la police nationale : le RAID et la division nationale antiterroriste, bien sûr, les services locaux de la police judiciaire, mais aussi les renseignements généraux, qui, sur plusieurs années, ont accompli un travail méthodique remarquable pour mettre à jour ces caches extraordinairement sophistiquées dans les Pyrénées-Atlantiques.

C'est aussi, il faut le dire ici, le fruit d'une concertation très étroite entre l'Espagne et la France, dans l'ensemble des domaines, celui de la lutte contre le terrorisme, bien sûr, mais aussi ceux de la lutte contre les trafics de drogue et les migrations clandestines. Mais nous voulons, avec l'Espagne, aller plus loin encore et, dans le cadre de cette coopération, je rencontrerai jeudi mon homologue espagnol, le ministre de l'intérieur José Antonio Alonso. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Daniel Poulou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1520

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 octobre 2004